

REGLES OBLIGATOIRES A SUIVRE

1°) Déchargez vos animaux dans une case libre.

Attention de respecter le nombre d'animaux maximal dans chaque case.

2°) Déposez vos documents d'accompagnement dans le bureau du porcher.

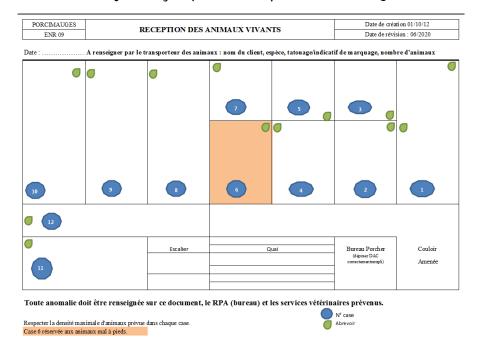
Notez sur votre DAC le N° de la case dans laquelle vous avez mís vos anímaux et votre nom et le nombre d'animaux sur le plan de la porcherie.

3°) Mercí de fermer systématiquement les portes d'accès à la bouverie avant votre départ



HORAIRES DE DECHARGEMENT DES ANIMAUX: Du lundi au vendredi: Entre 4h et 7h pour l'abattage du jour.

Du lundi au jeudi jusqu'à 18h pour l'abattage du lendemain.



Vous êtes responsables de vos animaux jusqu'au déchargement.

Il est interdit de :

- -Frapper ou donner des coups de pieds aux animaux
- -Soulever les animaux par la peau, la tête, les oreilles, les pattes, et la queue
- Préférez l'utilisation de la planche pour accompagner les animaux dans les cases